



Bienvenue

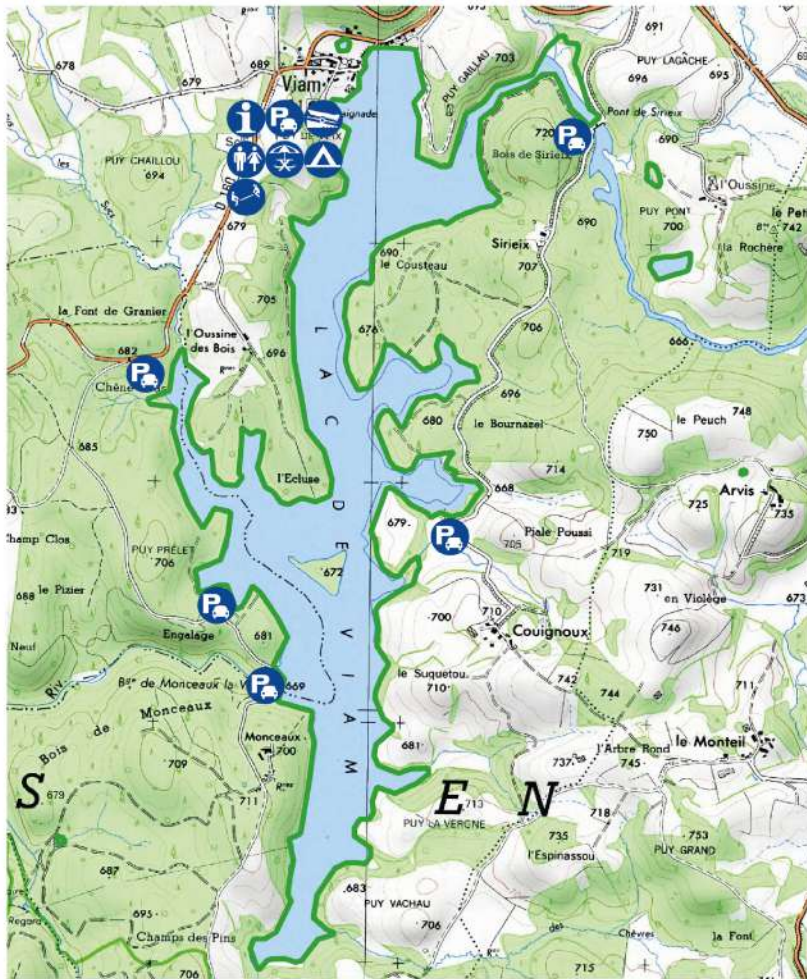
Commune de Viam

Parcours «passion» Lac de Viam



Le lac de Viam est une retenue hydroélectrique de la Vézère d'une superficie de 163 ha...

Où l'on peut pratiquer toutes les techniques de pêche. Ce lac abrite une population importante de carpes ainsi que de percidés.



Carpe de nuit interdite sur l'île (Carp night fishing forbidden in island) ■ Carpe de nuit (Carp night fishing)

Respectez ce site, ne laissez pas vos déchets dans la nature.

- Information
- Parking
- Jeux d'enfants
- WC
- Pique-nique
- Mise à l'eau
- Camping

For fishing activity, you must have an angling license.

A quels moments ? Et quels poissons ?

Je peux pêcher ces poissons toute l'année

Gardon



Rotengle



Perche



Chevesne



Carpe



Les espèces invasives : remise à l'eau interdite

Perche soleil



Je dois respecter les périodes d'ouvertures et les tailles légales de capture

Brochet



Sandre



Truite fario



Truite arc-en-ciel



Ecrevisse de Californie



Ce site abrite de nombreuses autres espèces sauvages :



La vipère péliade



La loutre



La Bondrée apivore



Le Cincle plongeur

Réglementation

Réglementation identique à celle des cours d'eau et plan d'eau de deuxième catégorie piscicole.

Rappel :

Nombre de capture maximum par jour et par pêcheur : 3 carnassiers dont 2 brochets maximum.

Tailles légales de capture:

Brochet 60 cm



Sandre 50 cm



Truites 25 cm



Périodes d'ouverture:

Pour la truite du 2^{ème} samedi de mars au 3^{ème} dimanche de septembre.

Pour le brochet du 1^{er} mai au troisième dimanche de janvier.

Pour le sandre du 2^{ème} samedi de juin au 2^{ème} dimanche de mars.

Pour la carpe de nuit du 2^{ème} samedi de mars au 31 décembre.

Pour les autres espèces la pêche est autorisée toute l'année.

Pour pouvoir pratiquer la pêche, vous devez être muni d'une carte de pêche d'une AAPPMA (Association Agréée pour la Pêche et la Protection en Milieu Aquatique). Vous pouvez vous la procurer sur le site internet www.cartedepêche.fr

